



**Projet de Développement Coopératif des Services de  
Météorologie Aéronautique dans la Région AFI  
(CODEVMET-AFI)**

**Cinquième réunion du Comité de pilotage (SC/5)**

*Abidjan, Côte d'Ivoire, 30 septembre - 2 octobre 2024*

**RAPPORT**

*Préparé par le Secrétariat*

## Contenu

A.	Introduction .....	3
1.	Date et lieu de la réunion .....	3
2.	Participation .....	3
3.	Ouverture .....	3
4.	Secrétariat .....	3
5.	Langues de travail et documentation .....	4
B.	Rapport sur les points de l'ordre du jour .....	4
	Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.....	4
	Point 2 de l'ordre du jour - Examen de l'état d'avancement des décisions prises par la réunion du SC/4.4	4
	Point 3 de l'ordre du jour - Mise à jour sur la révision C du projet.....	4
	Point 4 de l'ordre du jour - Examen de la mise en œuvre des activités du projet depuis la SC/4 .....	5
	Point 5 de l'ordre du jour - Activités proposées et budget pour 2025 .....	8
	Point 6 de l'ordre du jour : Examen des décisions du SC/5 .....	10
	Point 7 de l'ordre du jour - Lieu et date de la prochaine réunion du Comité de pilotage (SC/6) .....	10
	Point 8 de l'ordre du jour – Questions diverses .....	11
	Clôture de la réunion.....	11

## A. Introduction

### 1. Date et lieu de la réunion

- 1.1. La cinquième réunion du Comité de pilotage (SC/5) du Projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI (CODEVMET-AFI) s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 30 septembre au 2 octobre 2024.

### 2. Participation

- 2.1. Quarante et un (41) participants venus de neuf (9) États des régions ESAF et WACAF, ainsi que deux organisations (AAMAC et ASECNA), ont assisté à la réunion. La liste des participants figure à **l'appendice 1** du présent rapport.

### 3. Ouverture

- 3.1. L'ouverture de la cinquième réunion du Comité de pilotage (SC/5) du projet CODEVMET-AFI a eu lieu le lundi 30 septembre 2024.
- 3.2. Au cours de la séance d'ouverture, des allocutions ont été prononcées par M. Sidi Koné, Représentant de l'ASECNA auprès de la République de Côte d'Ivoire, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI et M. Sinaly Silué, Directeur général de l'ANAC Côte d'Ivoire.
- 3.3. Monsieur Sidi Koné, Représentant de l'ASECNA auprès République de Côte d'Ivoire, a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa gratitude à l'OACI pour avoir choisi la Côte d'Ivoire comme pays hôte de cette importante réunion.
- 3.4. S'exprimant au nom du Directeur régional de l'OACI, M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, a souhaité la bienvenue aux délégués et transmis les salutations fraternelles de l'OACI. Il a exprimé sa sincère gratitude au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accepté d'accueillir la réunion et pour les excellentes dispositions prises. M. Manzi a exprimé sa profonde gratitude au Directeur général de l'ASECNA pour le soutien apporté par l'ASECNA dans l'organisation de la réunion. Il a également adressé ses remerciements aux participants de divers États et aux représentants de l'industrie qui étaient présents à la réunion.
- 3.5. Monsieur Sinaly Silué, Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire, a souhaité la bienvenue aux délégués à la réunion et a souligné l'engagement de la Côte d'Ivoire à soutenir le projet de développement coopératif des services de météorologie aéronautique dans la région AFI. Il a noté que ce projet joue un rôle clé dans l'amélioration de la qualité des informations météorologiques fournies à l'aviation. Il a exprimé sa gratitude à l'OACI pour son soutien continu et à l'ASECNA pour l'organisation de cette réunion. M. Silué a souligné que cette cinquième réunion du SC est cruciale pour évaluer les progrès et orienter les actions futures du projet qui vise à combler les lacunes en matière de météorologie aéronautique, garantissant ainsi la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne dans la région. Il a conclu en encourageant la participation active et a déclaré officiellement la réunion ouverte.

### 4. Secrétariat

- 4.1. Le secrétariat de la réunion a été assuré par le Bureau régional WACAF de l'OACI.

## 5. Langues de travail et documentation

- 5.1 La réunion s'est tenue en anglais et en français avec interprétation simultanée et la documentation a été produite dans les deux langues. Les documents de la réunion sont accessibles à l'adresse <https://www.icao.int/WACAF/Pages/Fifth-MSCCODEVMET-AFI.aspx>

## B. Rapport sur les points de l'ordre du jour

### Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

- 1.1. La réunion a examiné et adopté l'ordre du jour tel que fourni à l'**appendice 2** du présent rapport.

### Point 2 de l'ordre du jour - Examen de l'état d'avancement des décisions prises par la réunion du SC/4

#### *État de mise en œuvre des décisions prises par la réunion du SC/4*

- 2.1. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné et discuté de l'état de mise en œuvre des décisions prises par la réunion du SC/4, tenue à Freetown, Sierra Leone du 27 au 29 novembre 2023. L'appendice 3 du présent rapport fournit des détails sur l'état d'avancement des décisions du SC/4. Il a été noté que cinq (5) des sept (soit 74,43 %) décisions ont été mises en œuvre tandis que deux (28,57 %) sont en cours comme suit :

- 2.1.1. *Décision 4/6 - Budget du projet CODEVMET-AFI pour 2024*, approuvant le budget 2024 du projet, qui demandait aux États et organisations participants à régler leurs arriérés pour permettre la mise en œuvre du programme de travail approuvé du projet ; et demandant au Secrétariat d'encourager les États et organisations non-membres à signer l'accord de gestion des services du projet. Cette décision est partiellement mise en œuvre et son état de mise en œuvre est présenté à l'**appendice 3** du présent rapport.
- 2.1.2. *Décision 4/7 - Projet CODEVMET-AFI sur le renforcement des capacités*, approuvant le catalogue des ressources pour le renforcement des capacités, qui a prié le Secrétariat de coordonner avec les États et les organisations pour recenser d'autres besoins pertinents en matière de développement des compétences à inclure dans le catalogue et d'identifier des experts compétents en la matière pour aider à élaborer les supports de développement des capacités. Les réalisations partielles liées de cette décision sont décrites à l'appendice 3 du présent rapport.

### Point 3 de l'ordre du jour - Mise à jour sur la révision C du projet

#### *Révision C du document de projet tel qu'approuvé par le SC/4*

- 3.1. Sous ce point de l'ordre du jour, il a été rappelé que lors de plusieurs réunions du Comité du pilotage, des décisions clés ont été prises pour mettre à jour les objectifs du projet et étendre les services et activités du projet. En 2023, la quatrième réunion a approuvé la « révision C » du document projet (ProDoc), élargissant la portée du projet pour aider les États/Organisations à la mise en œuvre des éléments ASBU AMET.
- 3.2. La révision C du ProDoc a introduit le développement des compétences dans le cadre des "services à la demande". Les principaux livrables sont fixés jusqu'en 2026, et le projet est mis en œuvre par des groupes d'experts et coordonné par les Bureaux ESAF et WACAF de l'OACI. La réunion a salué la restructuration

de la mise en œuvre des activités du projet, à travers la création d'équipes de projet en relation avec les objectifs du projet et a exhorté les États et les organisations à utiliser ce projet pour résoudre les carences MET en suspens dans la région. La réunion a ensuite formulé la décision suivante

***SC/5 Décision du 5/01 – Résolution des carences de longue date liées au domaine MET dans les États***  
***Afin de renforcer la sécurité et la fiabilité des services météorologiques à l'appui de l'aviation, les États et les organisations utilisent le projet comme mécanisme principal pour mettre en œuvre les SARP liés au domaine MET et relever les défis en suspens en matière de météorologie aéronautique dans la région.***

#### **Point 4 de l'ordre du jour - Examen de la mise en œuvre des activités du projet depuis la SC/4**

##### *État d'avancement du projet*

4.1 La réunion a rappelé les décisions 4/5 et 4/6 de la quatrième réunion du Comité de pilotage du CODEVMET (SC/4), tenue à Freetown, Sierra Leone, en septembre 2023, approuvant respectivement le document de projet révisé et le plan de travail du projet connexe. La réunion a noté avec satisfaction que les principales activités prévues ont été mises en œuvre, notamment l'assistance aux États pour le renforcement de leurs capacités de supervision des fonctions des prestataires de services météorologiques et l'aide aux prestataires de services météorologiques dans la mise en œuvre du système de gestion de la qualité des services météorologiques aéronautiques. Les principales réalisations comprennent :

***a) Assistance aux États pour le renforcement des capacités des autorités d'aviation civile à superviser les activités météorologiques.***

- Huit (8) États (Botswana, Cameroun, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Nigéria, Sénégal et Togo) ont été assistés.
- Les activités d'assistance ont été axées sur la revue et l'amélioration des documents relatifs à la mise en œuvre des éléments cruciaux d'établissement (CE-1 à CE-5) et de mise en œuvre (CE-6 à CE-8) du système de supervision de la sécurité des États.
- Les États ont également été appuyés dans l'alignement de la législation nationale relative à la fourniture de services météorologiques à l'aviation avec les exigences de l'OACI.
- En outre, des documents génériques ont été fournis aux États pour les aider à aligner leur réglementation relative au domaine MET sur les SARP de l'OACI.

***b) Assistance aux prestataires de services MET des États dans la mise en œuvre du SMQ.***

- Quatre (4) États (Cameroun, Cabo Verde, Sénégal et Togo) ont été assistés pour la mise en œuvre du SMQ.
- Assistance fournie à la Gambie pour la formation de dix (10) évaluateurs de compétences du personnel MET.

- Un (1) ANSP (ASECNA) bénéficie d'une assistance dans le développement de mesures d'urgence liées à la météorologie spatiale et dans l'élaboration de procédures pour l'utilisation des avis consultatifs sur les phénomènes de la météorologie de l'espace.
- Deux (2) États (le Gabon et la Sierra Leone) devraient bénéficier de l'assistance du Projet d'ici la fin de l'année.

*c) Documents de d'appui*

- Pour faciliter la mise en œuvre des activités du Projet, un ensemble de documents génériques comprenant des modèles de réglementation, des processus standards, des procédures opérationnelles météorologiques, des formulaires et des manuels types a été fourni aux États et organisations assistés. Ces ressources peuvent être adaptées ou contextualisées selon les besoins.

4.2 L'état d'avancement de la mise en œuvre des activités planifiées du projet CODEVMET pour 2023/2024 est présenté à l'appendice 4 du présent rapport.

*Examen du budget du projet*

- 4.3 La situation budgétaire du projet CODEVMET pour 2023/2024 indique un budget approuvé de \$127,500 pour 2024. Au 31 janvier 2024, le solde excédentaire ajusté était de \$105,342, avec des contributions s'élevant à \$65,818 à fin août 2024. Après déduction des dépenses, y compris les missions et les frais administratifs, le solde du budget s'élevait à \$114,531. Les engagements en cours estimés étaient de \$1,138 en frais de mission et de \$114 en frais généraux, ce qui donne un fonds disponible estimé à \$113,279.
- 4.4 En septembre 2024, une mission d'assistance au Sénégal a été enregistrée pour un coût estimé à \$10,000, et le coût estimé de la réunion du SC/5 s'élève à \$22,500. Cela porte le solde estimé au 30 septembre 2024 à \$80,779 sous réserve de modifications.
- 4.5 Au 30 novembre 2024, \$236,622 de cotisations annuelles restent impayés. La réunion a exprimé des inquiétudes concernant les arriérés de longue date des contributions annuelles et a proposé au Secrétariat d'inclure dans les lettres de demande de paiement, des propositions de paiement échelonné sur une période raisonnable.
- 4.6 La réunion a recommandé au Président du Comité de pilotage de faire un suivi de l'engagement de l'ASECNA d'inclure les contributions de ses Etats membres au projet dans son budget 2025 comme l'a mentionné le Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire dans son discours d'ouverture. La réunion a également réitéré la nécessité pour les points focaux du projet de renforcer leurs efforts de suivi auprès des États concernant le paiement des contributions annuelles, l'inclusion d'une proposition de paiement échelonné dans les lettres de demande de contributions.
- 4.7 En outre, la réunion a de créer un groupe ad hoc composé de l'Angola, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Sénégal pour proposer un mécanisme visant à favoriser le paiement des contributions annuelles. La réunion a ensuite formulé la décision suivante.

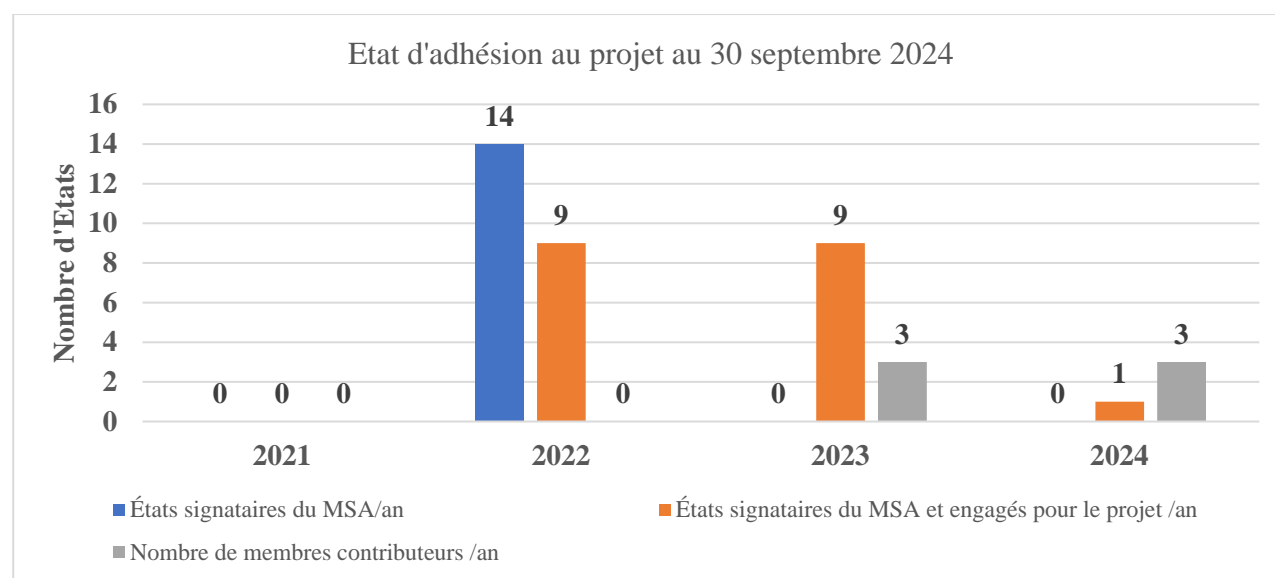
**SC/5 Décision 5/02 – Paiement des contributions annuelles au projet**

*Afin d'améliorer la situation financière du projet, le Secrétariat devra,*

- a) inclure dans les lettres de demande de contributions une proposition de paiement échelonné pour faciliter le règlement des arriérés de longue date ;*
- b) explorer des sources de financement supplémentaires pour le projet auprès de donateurs et d'institutions financières ; et*
- c) établir un groupe ad hoc chargé d'élaborer, d'ici le 31 mai 2025, une proposition de mécanisme visant à encourager les États et organisations à rejoindre et contribuer au projet..*

*Statut de l'adhésion au projet*

4.8 La réunion a été informée de la situation de l'adhésion au projet, comme illustré dans la figure 1. La réunion a exprimé ses inquiétudes quant à la faible participation au projet et a convenu de l'importance de mettre en place un mécanisme efficace pour accroître le nombre de ses membres. La réunion a également demandé au Secrétariat d'encourager l'adhésion des RSOO au projet.

*Défis dans la mise en œuvre du projet*

4.9 Les participants à la réunion ont passé en revue les défis auxquels le projet est actuellement confronté, notamment le faible taux de signature de l'accord de gestion des services (MSA), la participation limitée des États ESAF, les retards de paiement et l'exécution incomplète des décisions. Ils ont également souligné le caractère obsolète de certains documents de mise en œuvre du projet et le non-paiement des contributions annuelles par certains membres. Pour relever ces défis, la réunion a proposé plusieurs mesures :

- Mobiliser les directeurs régionaux de l'OACI pour améliorer la participation des États.
- Mettre en place des mécanismes permettant de suivre efficacement les contributions.
- Mettre à jour la documentation de mise en œuvre du projet.
- Encourager les États membres à effectuer leurs paiements dans les délais.
- Explorer des sources de financement alternatives pour soutenir la durabilité du projet.

4.10 Compte tenu de ces discussions, la décision suivante a été formulée :

***Décision SC/5 5/03 – Surmonter les défis rencontrés par le Projet***

***Pour accroître l'efficacité du projet, il est décidé que :***

- a) ***Les Bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI devront encourager les États sous leur accréditation à participer activement au projet ;***
- b) ***Le Secrétariat définisse un mécanisme de mise à jour des trousseaux de mise en œuvre du Projet ;***
- c) ***Le Secrétariat coordonne l'intégration des récents amendements de l'Annexe 3 de la Convention de Chicago dans la documentation de mise en œuvre du Projet d'ici le 30 juin 2025 ; et***
- d) ***Le Secrétariat mette à jour la liste des points focaux des États pour le projet CODEVMET-AFI et organise des réunions d'information avec eux pour les briefers sur le projet et l'étendue de leur mandat.***

*Projet Codevmet, un outil de mise en œuvre pour l'OACI et les États*

4.11 Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a été informé sur les avantages du projet et sa pertinence par rapport aux besoins des États et aux priorités de la région en matière de météorologie aéronautique. La réunion a été informée des réalisations du projet, en particulier de l'assistance fournie aux États dans la supervision de la sécurité des services météorologiques et de la mise en œuvre du système de gestion de la qualité des services météorologiques. L'approche de mise en œuvre adoptée par le projet a été saluée, et les États ont été encouragés à utiliser le projet CODEVMET pour mettre en œuvre les SARP et remédier aux carences de la navigation aérienne dans le domaine de la météorologie aéronautique.

**Point 5 de l'ordre du jour - Activités proposées et budget pour 2025**

*Point sur le mécanisme de mise en œuvre des activités du projet*

5.1. La réunion a rappelé que la réunion SC/4 tenue à Freetown avait approuvé la révision C du ProDoc du projet CODEVMET-AFI, élargissant sa portée pour aider les États et organisations participants à mettre en œuvre les éléments ASBU AMET-B1/1, AMET-B1/2 et AMET-B1/4. La réunion SC/4, par la Décision 4/7, a introduit les activités de renforcement des capacités dans le cadre des "services à la demande" et a chargé le Secrétariat de recueillir les besoins de développement des compétences des États et des organisations et d'identifier des experts en la matière pour élaborer des supports de formation. Pour améliorer l'efficacité du projet, la réunion a reconnu la création d'équipes de projet spécifiques adaptées à chaque objectif du projet, comme suit :

- a) L'équipe du projet Codevmet sur l'IWXXM (CPT-IWXXM) soutient la mise en œuvre des éléments ASBU AMET ;
- b) L'équipe du projet Codevmet sur le SMQ (CPT-SMQ) aide les États à développer et à déployer des systèmes de gestion de la qualité pour les services météorologiques aéronautiques, conformément aux exigences de l'OACI et de l'OMM.
- c) L'équipe du projet Codevmet sur la sécurité (CPT-SAFE) aide les États à satisfaire aux exigences de sécurité météorologiques en alignant la législation nationale sur les SARP de l'OACI ; et



d) L'équipe du projet Codevmet sur le renforcement des capacités (CPT-CAB) aide les États à améliorer les compétences et les aptitudes des professionnels de la météorologie aéronautique.

5.2. La réunion a ensuite examiné et approuvé les termes de référence des équipes du projet Codevmet susmentionnées, tels que fournis dans les annexes 5, 6, 7 et 8 des présents rapports.

***SC/5 Décision 5/04 – Mise en œuvre des objectifs du projet***

***Afin de faciliter la mise en œuvre des objectifs du Projet,***

- a) Les termes de référence des équipes du projet sont approuvés tels que présentés aux annexes 5, 6, 7 et 8 ; et***
- b) Le Secrétariat coordonne la mise en place des équipes du projet d'ici le 31 mars 2025 et soutienne leur travail.***

*Point sur les mesures prises concernant la Décision 4/7 - Ressources pour le renforcement des capacités –du projet CODEVMET-AFI*

5.3. La réunion a été informée des mesures prises pour donner suite à la Décision 4/7, qui a conduit à l'élaboration des termes de référence d'une équipe du projet sur le renforcement des capacités (CPT-CAB) avec pour mandat d'aider les États à améliorer les compétences de leur personnel technique MET. Les membres du CPT-CAB sont composés des experts en la matière (SME) des autorités nationales de l'aviation civile, des ANSP et des écoles de formation. Ils ont été briefés et familiarisés avec les objectifs du projet et la méthodologie de mise en œuvre. La réunion a encouragé l'équipe à collaborer avec les États et les organisations pour élaborer des supports de renforcement des capacités adaptés à leurs besoins.

*Cadre de coopération entre l'AAMAC et le projet CODEVMETAFI de l'OACI*

5.4. La réunion a salué les activités menées par les Autorités de l'Aviation Civile Africaine et Malgache (AAMAC), notamment dans le domaine MET, et a souligné l'importance de la synergie des activités des AAMAC et du projet CODEVMET, pour renforcer les actions en faveur de la sécurité aérienne au bénéfice des États membres. La réunion a ensuite formulé la Décision suivante.

***SC/5 Décision 5/05 – Coordination avec les AAMAC dans le cadre du projet CODEVMET-AFI***

***Afin de renforcer la synergie des actions entre les Autorités de l'Aviation Civile Africaine et Malgache (AAMAC) et le projet CODEVMET,***

- a) Les Autorités de l'Aviation Civile Africaine et Malgache devrait :***
  - i). Participer à l'élaboration et à la mise à jour de la documentation générique MET afin d'éviter la duplication des efforts ; et***
  - ii). Participer aux activités de mise en œuvre du projet.***
- b) Le Secrétariat devra explorer les possibilités d'établir un accord avec les AAMAC dans le cadre du projet CODEVMET-AFI.***

*Plan de travail du projet pour 2024/2025*

5.5. En tenant compte du planning préliminaire du projet tel que défini dans la Révision C du document de projet, ainsi que des activités en attente dans le plan de travail 2023/2024, un projet de plan de travail

2024/2025 a été élaboré, intégrant les activités partiellement ou non réalisées du planning 2023/2024 ainsi que de nouvelles activités pour 2024/2025. La réunion a examiné et approuvé le plan de travail 2024/2025 tel que présenté à l'appendice 9 du présent rapport. Par ailleurs, il a été proposé de tenir une réunion à mi-parcours du Comité de pilotage pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre du plan de travail. Les décisions suivantes ont alors été formulées :

***SC/5 Décision 5/06 – Plan de travail du projet pour 2024/2025***

***Le plan de travail du projet pour 2024/2025 est approuvé tel que fourni à l'appendice 9.***

***SC/5 Décision 5/07 – Suivi de l'avancement de la mise en œuvre du projet***

***Afin d'assurer la mise en œuvre efficace des activités planifiées, le Comité de pilotage se réunira à mi-parcours pour évaluer les progrès et fournir des orientations, le cas échéant.***

***Budget révisé du projet***

5.6. La réunion a examiné le budget proposé pour la période du 1er octobre 2024 à décembre 2025 en rapport avec le plan de travail du projet pour 2024/2025. La réunion a noté que compte tenu du solde actuel du budget, le plan de travail pour 2024/2025 pourrait ne pas être entièrement mis en œuvre. Considérant que les États et les organisations s'engageront à payer leurs arriérés de contributions annuelles, la réunion a approuvé le budget révisé tel que fourni à l'appendice 10 du présent rapport.

***SC/5 Décision 5/08 – Budget du projet CODEVMET-AFI pour 2024/2025***

***Le budget du projet pour 2024/2025 est approuvé tel que présenté à l'appendice 10 du présent rapport.***

**Point 6 de l'ordre du jour : Examen des décisions du SC/5**

6.1. La réunion a examiné et approuvé neuf (9) décisions telles que présentées à l'**appendices 11** du présent rapport.

**Point 7 de l'ordre du jour - Lieu et date de la prochaine réunion du Comité de pilotage (SC/6)**

7.1. La réunion a rappelé que les termes de référence du Comité de pilotage du CODEVMET-AFI stipulent que le Comité se réunit au moins une fois par an, généralement dans le pays de son président ou vice-président actuel. Si cela n'est pas possible, un autre État membre peut accueillir la réunion, ou celle-ci peut se tenir virtuellement. La réunion a ensuite exprimé sa gratitude au Cameroun, à la Côte d'Ivoire et à la Sierra Leone pour avoir accueilli les précédentes réunions du Comité. La réunion a également accueilli avec satisfaction, la proposition du Nigéria d'abriter la sixième réunion du Comité de pilotage et a chargé le Secrétariat de coordonner les arrangements y relatifs avec le Nigéria. La décision suivante a été formulée :

***SC/5 Décision 5/09 – Lieu et date de la prochaine réunion du Comité de pilotage***

***La République fédérale du Nigeria a proposé d'accueillir la prochaine réunion du comité de pilotage en 2025. Le Secrétariat coordonnera avec le Nigeria l'organisation de la sixième réunion du comité de pilotage du projet CODEVMET-AFI (SC/6) d'ici le 30 juin 2025.***

**Point 8 de l'ordre du jour – Questions diverses**

8.1. Aucun sujet n'a été abordé sous ce point de l'ordre du jour.

**Clôture de la réunion**

Au cours de la séance de clôture, des allocutions ont été prononcées par M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, et M. Ayebi Henri Jacques Assi, Directeur de la sécurité, de la navigation aérienne et des aéroports, représentant le Directeur général de l'ANAC, Côte d'Ivoire.

M. Nika Meheza Manzi, Directeur régional adjoint du Bureau WACAF de l'OACI, a dans son mot de clôture, apprécié la très bonne organisation de la réunion et a exprimé sa gratitude au Gouvernement de Côte d'Ivoire à travers la Direction générale de l'Autorité de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire. Il a également adressé ses remerciements au Directeur général de l'ASECNA ainsi qu'à tous les participants.

La réunion a été officiellement clôturée par M. Ayebi Henri Jacques Assi, Directeur de la sécurité, de la navigation aérienne et des aéroports, au nom de M. Sinaly Silué, Directeur général de l'ANAC Côte d'Ivoire. Dans son allocution, il a salué les résultats de la réunion et a adressé ses remerciements à tous les participants. Il a remercié l'OACI pour la confiance qu'elle a accordée à la Côte d'Ivoire à travers l'organisation de cette réunion. Il a souhaité un bon retour à tous les participants et a officiellement clos la réunion.

--- FIN ---